

Conditions d'attribution des aides de l'Anah (programme Habiter Mieux)
Février 2017

Les conditions générales pour qu'un ménage propriétaire de son logement (« propriétaire occupant ») puisse bénéficier des aides de l'Anah pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique sont les suivantes :

- conditions de ressources (modestes ou très modestes) :

Nombre de personnes dans le foyer	Propriétaire occupant de ressources modestes	Propriétaire occupant de ressources très modestes
1	18 409 €	14 360 €
2	26 923 €	21 001 €
3	32 377 €	25 257 €
4	37 826 €	29 506 €
5	43 297 €	33 774 €
Par personne supplémentaire	+ 5 454 €	+ 4 257 €

- le logement devait être achevé au 1^{er} juin 2001.
- le propriétaire s'engage à occuper son logement pendant 6 ans en tant que résidence principale.
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- les travaux doivent permettre de réaliser un gain énergétique d'au moins 25 %

Les particuliers seront accompagnés dans le montage de dossiers de demande de subvention par un opérateur (accompagnement technique, social et financier)